



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-78079>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-78079**

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-29683

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 17/03/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : commune de Chatillon

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21920020100016

**Ville** : Chatillon

**Code postal** : 92320

**Groupelement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 92

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Location de véhicules légers utilitaires frigorifiques pour la Commune de Châtillon (92320)

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 34000000

**Type de marché** : Fournitures

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Société PETIT FORESTIER LOCATION; 11, Route de Tremblay - 93420 VILLEPINTE ;

appeldoffres@petitforestier.fr ; 01.41.52.52.52 ; Siret : 300 571 049 00018 Date de notification 21 /05

/2025 - Prix mixte : Montant annuel de l'offre de l'attributaire : 33 948 euros HT - Engagement

maximum annuel : 15 000 euros HT. Le contrat peut être consulté à la Mairie de Châtillon - centre

administratif - 79 rue Pierre Sépard - 92320 Châtillon du lundi au vendredi - 2/2 horaires : 9h-12h /14h-

17h - marches-publics@chatillon92.fr Voies de recours : \*Un référé contractuel (articles L551-13 et

suiuants du code de justice administrative) au plus tard le 31ème jour suivant la publication d'un avis

d'attribution du contrat \*Un recours de pleine juridiction contestant la validité du contrat ou de

certaines de ses 2/2 clauses non réglementaires qui en sont divisibles dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées (CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-Et-Garonne, n°358994)

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/07/2025**